



Envoyé en préfecture le 05/10/2023  
Reçu en préfecture le 05/10/2023  
Publié le 06 OCT. 2023  
ID : 085-200061265-20231003-2023\_6\_08-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 18

DELIBERATION  
DL CIAS 2023-6-08

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :  
- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 05 OCT. 2023  
- la publication le : 06 OCT. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à 18h à la salle L'Ecours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

**Conseillers présents** : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

**Conseillers absents et excusés** : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

**Pouvoirs** : François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Jean-Michel VINTENAT est désigné secrétaire de séance.

**Micro-crèche « L'île aux Jardins » COEX : Convention  
pour l'utilisation du citybus municipal de la ville de  
Coëx**

ESPE 1007 13

Envoyé en préfecture le 05/10/2023  
Reçu en préfecture le 05/10/2023  
Publié le 06 OCT. 2023  
ID : 085-200061265-20231003-2023\_6\_08-DE

La micro-crèche organise des sorties pédagogiques qui nécessitent un transport par minibus vu la distance entre la micro-crèche et les différents lieux visités.

La commune de Coëx dispose d'un véhicule Renault Trafic Passenger de type minibus-9 places. Ce véhicule est prêté aux différentes structures Enfance Jeunesse. A cet effet, est signée chaque année une convention de prêt entre la commune de Coëx et la Micro-crèche « L'Ile aux Jardins » du CIAS du Pays de St Gilles Croix de Vie Agglomération, située sur Coëx.

Le Conseil d'Administration est invité à adopter la délibération figurant ci-après visant à approuver la conclusion d'une convention de prêt.

**Le Conseil d'Administration,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,**  
**Vu le rapport,**  
**Vu le projet de convention soumis,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de prêt pour l'année 2024.**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.**

**Fait et délibéré,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Au registre sont les signatures,**  
**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 5 octobre 2023,**  
**Le Vice-Président du CIAS,**

**Jean SOYER**  


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

ESPE 1007 13